



Exposés du congrès spécialisé sur les chiens

La protection animale et les chiens



Kongresszentrum Hotel Arte, Olten
7 décembre 2018

**Les experts du congrès spécialisé PSA sur les chiens
„La protection animale et les chiens“
7 décembre 2018 à Olten**

Heinz Lienhard

Président de la Protection Suisse des Animaux PSA

heinz.lienhard@tierschutz.com

Dr. med. vet. MLaw Julika Fitzi-Rathgen

Service Expérimentation animale, Service de conseil vétérinaire et direction du projet
Expositions animales de la Protection Suisse des Animaux PSA

julika.fitzi@tierschutz.com

Barbara Müller

Présidente de la commission Expositions et Juges d'expositions de la Société
Cynologique Suisse SCS

barbara.mueller@skg.ch

Dr. med. vet. Julie Schwechler

Association Suisse pour la Médecine des petits Animaux ASMPA-SVK, Association
vétérinaire suisse pour la protection des animaux AVSPA-STVT

js@pferde-dentalpraxis.ch

Hansueli Beer

Président de la Société Cynologique Suisse SCS

hansueli.beer@skg.ch

Andreas Rogger

Directeur de la Société Cynologique Suisse SCS

andreas.rogger@office.skg.ch

Dr. med. vet. MLaw Julika Fitzi-Rathgen

Service Expérimentation animale, Service de conseil vétérinaire et direction du projet
Expositions animales de la Protection Suisse des Animaux PSA

julika.fitzi@tierschutz.com

Dr. med. vet. Liv Sigg

Collaboratrice scientifique, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires
vétérinaires OSAV

liv.sigg@blv.admin.ch

Dr. med. vet. Gabriela Calzavara-Guldener

Vétérinaire officiel Protection des animaux, Expert cynophile en chiens au comportement suspect,
Service de la protection des consommateurs et des affaires vétérinaires, Saint-Gall

gabriela.calzavara@sq.ch

Sommaire

Heinz Lienhard
Protection animale chez le chien

Dr. med. vet. MLaw Julika Fitzi-Rathgen
**Expositions canines sous l'angle de la protection animale –
bien-être animal d'abord, gagner une coupe ensuite**

Barbara Müller
Protection des animaux dans les expositions canines

Dr. med. vet. Julie Schwechler
Formes extrêmes d'élevage canin et impact sur la santé des chiens

Hansueli Beer
Syndrome brachycéphale, l'union fait la force

Andreas Rogger
**Brevet national de propriétaire de chien BNP, son caractère facultatif
est une opportunité**

Dr. med. vet. MLaw Julika Fitzi-Rathgen
**La Suisse pays d'importation – commerce sans aucun scrupule avec
nos meilleurs amis**

Dr. med. vet. Liv Sigg
Commerce des chiens – dispositions légales

Dr. med. vet. Gabriela Calzavara-Guldener
Importations légales et illégales, expériences d'un canton frontalier

Direction du congrès:
Dr. phil. Arlette Niederer
Zoologue, Service Animaux de compagnie

PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA

Dornacherstrasse 101/Case postale
CH - 4018 Basel

Tel. 0041-(0)61-365 99 99

Fax 0041-(0)61-365 99 90

sts@tierschutz.com

www.protection-animaux.com

Protection animale chez le chien

Introduction de Heinz Lienhard, Président de la Protection Suisse des Animaux PSA, à l'occasion du Congrès spécialisé PSA sur les chiens «La protection animale et les chiens», 7 décembre 2018, Olten

Vous serez certainement d'accord avec moi pour affirmer que le chien est un animal formidable. C'est la raison pour laquelle il est généralement bien accepté et intégré dans notre société. Mais le fait est également que les chiens recèlent un potentiel de conflit nettement supérieur à d'autres espèces d'animaux de compagnie, et ce aux niveaux législatif, social et de protection animale.

Le 29 octobre 2018, date de référence, 520 687 chiens étaient enregistrés en Suisse dans la base de données AMICUS et la tendance va en augmentant. Si nous partons de cette nombreuse population canine dans notre pays, il faut aussi partir d'un grand nombre de problèmes effectifs et potentiels. Ce sont des problèmes auxquels la PSA et nos sections sont confrontées tous les jours.

Il est tout aussi clair que nous ne pouvons pas résoudre tout seuls les « problèmes avec les chiens », car ils ne concernent pas uniquement la protection animale. Le législateur, la cynologie, les vétérinaires et la protection des animaux doivent les aborder ensemble ; cela crée des synergies efficaces et ensuite, nous pouvons trouver des solutions.

A mes yeux, le fait qu'aujourd'hui nous pouvons faire une analyse des problèmes liés au chien comme animal de compagnie et y trouver des amorces de solutions conjointement avec des représentants de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), des vétérinaires cantonaux, de la Société Cynologique Suisse (SCS) et de la Société des Vétérinaires Suisses (SVS) est un véritable bond en avant.

Vous aurez vous aussi bien entendu l'occasion de participer à la discussion de la table ronde finale.

Expositions canines sous l'angle de la protection animale – bien-être animal d'abord, gagner une coupe ensuite

Exposé de Dr Julika Fitz-Rathgen, méd. vét. MLaw, Service Expérimentation animale, Service de conseil vétérinaire et direction du projet Expositions animales de la Protection Suisse des Animaux PSA, à l'occasion du Congrès spécialisé PSA « La protection animale et les chiens », 7 décembre 2018, Olten

Depuis quelques années, la Protection Suisse des Animaux PSA et ses professionnels visitent au moins deux expositions canines internationales par an. Nos observations et les situations posant un problème de protection animale sont étayées par des clichés pour être ensuite présentées dans des rapports exhaustifs; ces derniers sont transmis aux organisateurs, aux vétérinaires cantonaux à l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), tout en étant également disponibles pour le grand public¹. On y trouve tous les progrès réalisés et tout ce qui va dans le sens d'une amélioration dans les expositions et enfin ce qui, du point de vue de la PSA, reste encore à améliorer.

En effet, selon le lieu de l'exposition (par exemple Aarau, Kreuzlingen ou Genève) et en collaboration avec les organisateurs (généralement les responsables de la Société Cynologique Suisse SCS), il a été possible de mettre en œuvre les améliorations suivantes : de meilleurs emplacements, plus conformes à la protection animale sur place dans les halles, mais aussi dehors sur le terrain de l'exposition comme des zones permettant aux chiens d'avoir des contacts avec leurs congénères et des possibilités de les sortir à l'air libre. Les critiques que nous avons formulées concernant les cages et conteneurs de transport trop exigus ou le nombre excessif de chiens abrités dans une cage ou un enclos ont entraîné des contrôles et des critiques plus fréquents de la part des organisateurs. Désormais, on rencontre de nombreux exposants avec leurs chiens dans un climat détendu ; tout particulièrement Aarau mais aussi Kreuzlingen proposent un vaste terrain proche de la nature octroyant aux humains et aux chiens suffisamment de place pour s'occuper, se retirer ou éviter certaines situations. Si l'on met à profit ces possibilités, le stress de l'exposition devient plus supportable pour tous les deux.

Les organisateurs ont accordé une grande importance à la protection contre les intempéries et tout particulièrement au danger que courent ces animaux sensibles à la chaleur lorsqu'ils sont dans une voiture et sur des emplacements exposés au soleil en été. Les contrôles pointilleux permettent de détecter les détenteurs fautifs et de les sanctionner.

Dans la même veine, les contrôleurs dans les expositions semblent être sensibilisés au toilettage excessif qui est interdit ; certes, la PSA constate qu'il y a encore certains exposants qui attachent leur chien à des potences pour les toiletter. Il suffit toutefois que les contrôleurs leur fassent une remarque pour que les potences disparaissent dans les bagages. Sprayer, poudrer, épiler, trimmer et brosser brutalement les animaux sont devenus plus rares, surtout pour les races robustes ou les chiens de chasse, même si de nombreux exposants apportent encore et toujours tous les instruments nécessaires au styling dans des beauty-cases. Il n'est donc pas exclu que lorsqu'ils ne se sentent pas observés et que l'occasion leur paraît propice, ils les utilisent quand même.

A notre avis, les gros problèmes dans les expositions et les concours sont les suivants :

- Les chiens et les exposants sont souvent dépassés rien que par la situation de l'exposition elle-même.
- Le comportement parfois grossier avec les animaux et le non-respect des dispositions de l'ordonnance sur la protection des animaux OPAN, notamment la traction de la tête de

¹ <http://www.tierschutz.com/tierausstellungen/index.html#>

l'animal vers le haut dans le ring et les laisses de présentation sans boucle d'arrêt ou une boucle d'arrêt placée trop serrée, dès lors les animaux sont régulièrement étranglés (voir clichés 1 et 2).

- Un toilettage excessif et grossier notamment des petites races et des chiens à la mode (par exemple Yorkshire, West Highland White et Fox-Terriers, Bolonka, Shih Tzu, Pékinois, Bichons maltais, Spitz nains et caniches nains) ainsi que des Bearded Collies et des Bobtails sans oublier d'autres races à poil long ou dur.
- Des manipulations limitant le mouvement ou le comportement comme des cache-oreilles, des protections contre la bave, des chaussons pour les pattes, voire des combinaisons emballant tout l'animal ainsi que des poils tressés ou enroulés sur des bigoudis dans la région de la tête, du cou, du torse et aux extrémités (voir clichés 3 et 4).
- L'exposition et la distinction de races ou de lignes d'élevage de chiens avec expression extrême d'un caractère d'élevage, qui vont souvent de pair avec des problèmes de santé et/ou de comportement comme l'absence ou un moignon de queue, l'absence de poils, des poils trop long, des plis de peau trop nombreux ou trop profonds, une brachycéphalie marquée, yeux et dents mal placés, dos trop long, pattes trop courtes, paupières enroulées vers l'intérieur, hydrocéphalie, nanisme, etc. (voir clichés 5 et 6).

C'est tout particulièrement ce dernier point où les organisateurs sont appelés à intervenir, certes, mais aussi les juges d'exposition. Ils pourraient et devraient sélectionner plus sévèrement les caractéristiques extrêmes d'élevage dans leurs jugements. C'est la seule manière de garantir durablement que seuls des animaux sains sans précédent d'extravagances d'élevage puissent servir à la reproduction.

La Protection Suisse des Animaux PSA n'est pas opposée aux expositions animales; bien au contraire, elle les considère comme un point de rencontre et d'échanges entre les détenteurs d'animaux et le public. En l'occurrence, les expositions animales doivent faire figure de modèle en matière de présentation d'animaux en bonne santé, de détention respectueuse des animaux et montrer un comportement humain digne. C'est ce que les éleveurs, les exposants et les organisateurs doivent aux animaux qui leur sont confiés ainsi qu'aux visiteurs de l'exposition. C'est précisément ce à quoi le rapport de la Protection Suisse des Animaux PSA souhaite les sensibiliser à travers ses enquêtes sur les aspects de protection animale à prendre en compte.

Les clichés ci-dessous sont protégés par le droit d'auteur.

© **Protection Suisse des Animaux PSA**



Clichés 1 et 2:
Teckel à poils longs tiré vers le haut et étranglé par la laisse devant le juge. Le chien a dû
tousseur plusieurs fois et a vomi à la fin de la présentation





Clichés 3 et 4:

Des chiens avec des cache-cou et des chaussons aux pattes ainsi que des poils sur bigoudis présentent un aspect différent et sont limités dans leurs modes de comportement et de locomotion. Comme ils se sentent mal à l'aise, les difficultés de communication et les malentendus sont préprogrammés. Ils ne peuvent donc pas utiliser à bon escient les zones importantes de rencontre





Clichés 5 et 6 :

Les deux chiens (ci-dessus un Pékinois, ci-dessous un Bouledogue français) ont un museau trop court du fait de la sélection dans l'élevage afin d'obtenir un profil où le museau est au même niveau que les yeux. Le visage semble coupé, ce qui va souvent de pair avec d'autres déficiences : problèmes respiratoires (surtout lorsqu'il fait chaud), sensibilité à la chaleur, odorat insuffisant, mauvaise position des yeux et des dents. De plus, la queue réduite à un moignon cause des difficultés de communication avec d'autres chiens et de fréquentes transformations dans les vertèbres ; il n'est pas rare qu'il y ait des boiteries, des paralysies partielles et des problèmes dorsaux. Malgré tout, ce bouledogue français a été champion de sa classe en 2017 à Kreuzlingen.



Protection des animaux dans les expositions canines

Exposé de Barbara Müller, Présidente de la commission de travail sur les expositions et juge d'exposition de la Société Cynologique Suisse (SCS) à l'occasion du Congrès spécialisé PSA «La protection animale et les chiens», 7 décembre 2018, Olten

La sensibilité en matière de protection des animaux est très développée, ce qui doit naturellement se retrouver dans les expositions canines.

Dès 2003, lors de l'Animalia de Saint-Gall, le comité d'organisation de l'exposition maintenait des contacts suivis avec la Protection Suisse des Animaux PSA. Depuis, il y a eu de nombreux résultats et nous travaillons constamment à améliorer encore la situation pour tous les chiens.

Nous sommes un des premiers pays à interdire absolument l'utilisation de la potence sur la table de brossage pour y attacher un chien pendant une longue durée. Cette mesure n'a pas toujours rencontré la compréhension de nos exposants, mais elle est appliquée presque dans tous les salons canins pour assurer la sécurité des chiens.

Le slogan « No Powder, No Spray, No Problem » nous a permis d'empêcher dans l'ensemble que le poil des chiens exposés soit traité au spray, poudré ou aspergé d'autres substances chimiques. Un toilettage excessif et le fait d'enrouler les poils sur des bigoudis avant la présentation dans le ring sont également interdits.

Les contrôles effectués à l'entrée en ce qui concerne les colliers ou laisses sans arrêtoir sont désormais couronnés de succès et nos exposants étrangers commencent progressivement à respecter les lois suisses.

Depuis quelques temps, les colliers sans arrêtoir sont interdits également dans des expositions en Autriche et nous sommes persuadés que de nombreux pays européens vont nous emboîter le pas. Il ne faut toutefois pas oublier que cette loi recèle également des risques ; en effet, un très grand chien très lourd ne peut plus être maîtrisé par son détenteur dans certaines circonstances.

Les contrôles sont effectués par des collaborateurs formés et sensibles à la protection animale. En cas d'abus manifeste, on applique le même système que le football, carton jaune puis carton rouge. Ces mesures peuvent être suivies de l'expulsion de l'exposition avec interdiction de participer à une exposition en Suisse et une déclaration à l'association du pays de provenance de l'exposant en question.

En été, toutes les places de stationnement sont régulièrement contrôlées et les exposants fautifs qui ont laissé leur chien dans la voiture sont invités à le sortir immédiatement du véhicule. S'ils n'obtempèrent pas, il faut appeler la police.

Voici le courriel envoyé à tous les exposants (environ 1850) avant l'exposition de Kreuzlingen :

INFORMATIONS KREUZLINGEN 2018

« Liebe Aussteller, Dear Exhibitors, Chers Exposants

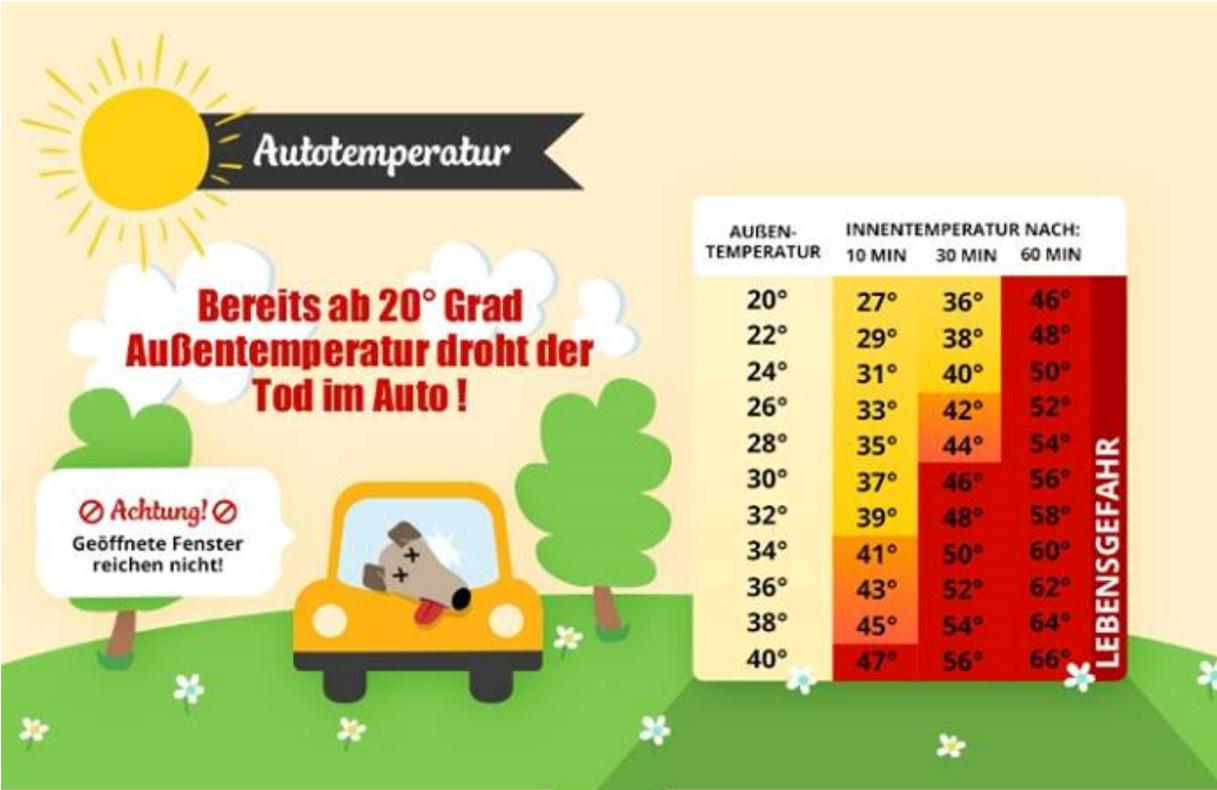
Einlass/Opening/Entrée

AB / A PARTIR de / FROM 07.00 Uhr/h/h

Alle Aussteller, die ihre Hunde **länger als 5 Minuten** unbeobachtet im Auto lassen, werden von allen zukünftigen Ausstellungen in der Schweiz ausgeschlossen.

Tous les exposants qui laisseront leurs chiens dans la voiture **durant plus de 5 minutes** sans surveillance seront exclus de toutes les Expositions suisse.

All exhibitors who leave their dogs **longer than 5 minutes** unattended in the car will be excluded from all further dogshows in Switzerland. »



Ce courriel a déclenché une grande vague d'intérêt dans toute l'Europe et a probablement même incité le comité d'organisation de l'exposition canine mondiale à Amsterdam à envoyer un courriel semblable.

Venons-en encore aux juges dont les décisions de placement jouent un grand rôle pour avoir un chien en bonne santé ou pas.

Avant chaque exposition, tous les juges de toutes les races, y compris les juges étrangers, reçoivent par courriel le code d'engagement FCI :

Tous les juges officiels sont invités à se conformer aux directives de la FCI suivantes :

CODE D'ENGAGEMENT DES JUGES D'EXPOSITIONS DE LA FCI EN FAVEUR DU BIEN-ETRE DES CHIENS DE PURE RACE

Santé et bien-être canins

Article 4 :

a. Au nom de la préservation et du développement des races qu'il juge, le juge doit prendre en considération, outre la morphologie et le mouvement, le facteur sanitaire de la race ou du chien ainsi que son aptitude à accomplir les fonctions pour lesquelles il a été sélectionné. Cet aspect devrait être clairement reflété dans le rapport que le juge établira à propos du chien.

b. Un comportement agressif ou peureux lors du jugement ne sera en aucun cas toléré et donnera lieu à la disqualification du (des) sujet(s) concerné(s).

Jugement selon le standard

Article 5 :

a. Un juge respectera le standard FCI officiel de la race qu'il juge.

b. Il doit être conscient du fait que quelles que soient les circonstances il devra punir sévèrement toute caractéristique extrême qui peut provoquer des troubles de la santé, du comportement ou du mouvement. Aucun chien présentant ces caractéristiques ne pourra, en aucun cas, obtenir un qualificatif "excellent" et/ou un titre de champion. Il ne pourra jamais prétendre au titre de "meilleur de race".

Nous vous remercions de vous conformer à ces articles pour le bénéfice et la santé de nos chiens de race.

Au nom de la direction de l'exposition

Barbara Müller

Par ailleurs, au moyen de clichés sans ambiguïté, on rappelle à tous les juges en exercice pendant la séance obligatoire que seuls des chiens qui peuvent être décrits comme « fit for function » peuvent être placés en tête du palmarès.

Les chiens qui ne peuvent pas respirer convenablement, dont la forme ne permet pas de se mouvoir correctement, les chiens sans queue, qui sont craintifs de manière atypique pour la race, etc. ne peuvent en aucun cas recevoir de notes élevées.

Les exposants qui ne traitent pas leur chien correctement, notamment en les enfermant dans des cages ou des cages de transport trop exigües doivent également s'attendre à des suites.

Il faut toutefois également faire remarquer ici que les chiens qui ne se sentent pas bien dans les expositions et ne peuvent être motivés que de façon limitée n'ont pas beaucoup de chances d'obtenir un titre. Seul un chien vraiment joyeux et en grande forme, doté d'une bonne constitution est en mesure d'impressionner le juge et de sortir du ring en ayant obtenu un bon placement.

L'entrée aux expositions d'Aarau et de Kreuzlingen est gratuite pour les visiteurs. Cela nous fait perdre de l'argent, mais donne aux exposants et à leurs chiens l'occasion de quitter l'exposition selon leur humeur et leur envie. Lorsqu'il fait très chaud, comme cette année, ils ont profité à fond de cette possibilité.

A Kreuzlingen, 4 ventilateurs extra-puissants ont été installés dans la halle de tennis pour soulager les chiens, ce qui nous a valu de nombreux compliments.

Mais la Suisse n'est pas une île. Nos exposants et nos juges proviennent de divers pays et d'autres continents. L'idée de protection animale comme elle est perçue en Suisse, n'est de loin pas un standard dans tous les pays européens, et encore moins dans le reste du monde.

Nous continuons nos efforts pour améliorer encore nos standards et nous effectuons un grand travail d'information de nos juges étrangers en les priant de respecter notre standard et de diffuser chez eux également les idées de protection animale pour avoir des chiens de race en bonne santé.

Les expositions canines sont la vitrine de la cynologie, sans expositions il n'y a pas d'élevage sérieux de chiens de race. Continuons donc à travailler à maintenir nos nombreuses races en bonne santé.

Formes extrêmes d'élevage canin et impact sur la santé des chiens

Exposé de la Dr Julie Schwechler, méd. vét., Association Suisse pour la Médecine des petits Animaux ASMPA-SVK, Association vétérinaire suisse pour la protection des animaux AVSPA-STVT, à l'occasion du congrès spécialisé PSA « La protection animale et les chiens », 7 décembre 2018, Olten

La domestication des chiens il y a environ 15 à 20 000 années a été suivie assez rapidement par leur élevage. Il existe aujourd'hui 390 races reconnues par la Fédération cynologique internationale FCI, l'association faîtière mondiale. Tout d'abord élevés pour servir de chiens de travail et d'utilité, les chiens sont devenus de plus en plus des chiens de famille et de compagnie. Par ailleurs, il suffit de considérer le développement de certaines races et ses effets pour constater que leur apparence joue désormais un rôle plus important que leur santé physique.

On parle d'élevage extrême ou à outrance lorsque certaines caractéristiques d'élevage sont tellement marquées qu'elles entraînent de fortes limitations et contraintes physiques. A la différence des carences et maladies causées par de mauvaises conditions de détention, ce qui peut être parfois guéri directement, une mauvaise génétique condamne d'entrée de jeu un animal à souffrir pendant toute sa vie.

L'idée maîtresse des associations d'éleveurs consiste à minimiser les caractéristiques d'élevage négatives et à produire des chiens en bonne santé, comme le veut la loi depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de l'élevage à outrance en 2008. Un exemple de réussite est la minimisation de la transmission des dysplasies de la hanche et du coude chez les grandes races de chiens comme le Berger allemand et le Bouvier bernois. Depuis l'introduction de la classification des structures articulaires au moyen des radiographies et l'exclusion de la reproduction des animaux et descendants porteurs de modifications des articulations, il a été possible de réduire notablement les problèmes d'arthroses et de boiteries dues aux modifications précitées ; l'espérance de vie de ces races a également pu être allongée.

Les tests génétiques et l'exclusion des reproducteurs potentiels ont permis également de réduire considérablement la diffusion des maladies ophtalmiques congénitales comme l'atrophie progressive de la rétine APR ou l'anomalie de l'œil du Collie AOC, chez les Bergers et chez d'autres races.

D'autre part, des caractéristiques de plus en plus extrêmes sont sciemment introduites par l'élevage et les descendants de ces chiens affligés de problèmes physiques continuent d'être utilisés pour l'élevage.

Un exemple de forme d'élevage extrême est l'obtention de longues et lourdes oreilles pendantes chez les Basset Hounds ou les épagneuls ; de ce fait, les oreilles sont bien plus sensibles à des otites chroniques avec les douleurs qui vont de pair. La mutation génétique liée à l'absence de poils dans l'élevage des chiens nus entraîne une mauvaise implantation des dents et des anomalies de la mâchoire. De plus, les animaux souffrent souvent davantage de déficiences immunitaires et de dermatoses que leurs congénères poilus.

Les races de chiens nains, comme les mini Chihuahua et mini Yorkshire Terrier tendent plus souvent à l'hydrocéphalie et à une fontanelle non soudée, ce qui les rend plus sensibles aux lésions dans le système nerveux central, aux troubles de l'équilibre et à l'épilepsie. Ils souffrent de leur mauvaise implantation dentaire et de problèmes de genoux ; les races ayant de naissance un fouet court ou en forme de tire-bouchon ont souvent d'autres malformations de la

colonne vertébrale. Dès leur jeune âge, ces chiens ont souvent des douleurs chroniques du dos, des boiteries et des paralysies sans parler des difficultés pour uriner et déféquer.

Les races les plus tendance et la fréquence des cas dans les cabinets vétérinaires montrent la forme la plus connue des formes extrêmes d'élevage : la brachycéphalie, c'est-à-dire une tête extrêmement courte et large.

Un trait caractéristique des races canines brachycéphales est une tête ronde au visage plat et aux gros yeux globuleux. Notre société est particulièrement sensible à ce schéma du petit enfant. Les Carlins et les Bouledogues français sont actuellement les races préférées, mais il y a aussi les Bouledogues anglais, les Shi Tsu, les Boston Terriers, les Bichons maltais, les Cavaliers King Charles ou les Boxers qui tous appartiennent aux races brachycéphales. Le caractère aimable fait des Bouledogues et des Carlins des chiens de famille particulièrement appréciés. De nombreuses personnes trouvent le ronflement, émis par ces chiens déjà même au repos comme très mignon. Or ces bruits sont le signe d'une forte limitation de la respiration et signifient pour ces animaux une nette diminution de leur qualité de vie et de leur santé.



Pékinois, source : American Kennel Club

Plus le nez est court et les narines petites, moins il y aura d'apport d'oxygène pour le chien et plus il aura de la peine à respirer. De surcroît, la muqueuse nasale a une fonction importante dans la thermorégulation. En effet, l'air chaud est refroidi par la muqueuse, ce qui ne peut plus être assuré lorsque le nez est si court. Ce type de chiens peut déjà être en hyperthermie dès que la température atteint 16°C et le plus petit effort leur cause déjà une détresse respiratoire. De plus, le palais mou est souvent trop long et trop épais, le ventricule laryngé et la trachée sont instables ce qui cause un collapsus de ces structures et, par ricochet, des limitations graves encore plus marquées. De nombreux chiens souffrent tellement de la détresse respiratoire qu'une opération d'élargissement des narines et de raccourcissement du palais mou est nécessaire dès les premières années pour leur garantir une qualité de vie appropriée. Ces opérations font désormais partie des interventions de routine du chirurgien. Parfois, d'autres interventions plus risquées doivent être effectuées si le chien ne peut encore pas respirer correctement malgré l'opération.

Mais comme si cela ne suffisait pas, ils sont affligés d'autres caractéristiques négatives. Un nez court va de pair avec un raccourcissement de la mâchoire et par conséquent d'une mauvaise implantation des dents. Leurs grands yeux proéminents ont souvent des maladies chroniques des yeux, des blessures à la cornée et leur champ de vision est restreint. En raison de plis excessifs au visage et à la base du fouet, les inflammations cutanées et les eczémas sont légion. N'oublions pas les allergies qui les touchent souvent ainsi que les déformations de la colonne vertébrale et des articulations de la hanche. D'après une étude d'Evans et Adams (2010), plus de 80% des chiots naissent par césarienne à cause du bassin étroit, de la tête et de la cage thoracique surdimensionnées.

Une étude de Koch et Sturzenegger (2014) a comparé sur plus de 100 ans les formes et longueurs des crânes des races brachycéphales avec les crânes des Bergers allemands et du Bouvier bernois. Il en ressort clairement que si la forme du crâne de ces derniers n'a que très légèrement changé au cours des années, celle des races à tête courte s'est nettement raccourcie et élargie.

Il est donc prouvé scientifiquement que les caractéristiques d'élevage des races brachycéphales accentuées à l'extrême entraînent une limitation massive de la qualité de vie et qu'au cours des années on assiste à une aggravation des circonstances en dépit des dispositions en vigueur de protection animale concernant l'élevage. Malgré les progrès de la médecine en ce qui concerne le traitement de ces déficits, l'optique de protection des animaux nous interdit de tolérer cette évolution, d'autant moins que de nombreux chiens opérés continuent de souffrir de détresse respiratoire et de leurs autres carences.



Cliché à gauche : crâne normal d'un chien croisé, à droite crâne d'un chien brachycéphale, source : tierpräparatorium.de, wir-sind-tierarzt.de

Un historique du Carlin et du Bouledogue français, qui autrefois étaient élevés et détenus pour la chasse, montre que le Carlin avait une tête nettement plus longue il y a encore 100 ans ; il ressort clairement que les objectifs d'élevage en ce qui concerne le maintien en bonne santé d'une race de chiens n'ont pas été remplis. Des tentatives de reconstitution avec des Pinscher et des Terriers pour revenir au type originel du Carlin sont couronnées de succès, mais les associations d'élevage ne les ont pas encore reconnues. On est en droit de se poser la question si le maintien d'un pool génétique et d'une lignée de race la plus pure possible justifie la souffrance animale. Du point de vue médical et de protection animale certainement pas du tout, même si le croisement avec une autre race peut avoir des conséquences imprévisibles et en aucun cas le croisement ne doit avoir d'autres tares pour conséquence.

La campagne lancée en 2018 par les vétérinaires suisses en collaboration avec la Protection Suisse des Animaux PSA et la Société Suisse de Cynologie contre la brachycéphalie exagérée des chiens vise au premier chef d'informer les détenteurs et les éleveurs à la problématique et à sensibiliser les futurs détenteurs de chiens.

Syndrome brachycéphale, l'union fait la force

Exposé de Hansueli Beer, Président de la Société Cynologique Suisse (SCS), à l'occasion du Congrès spécialisé sur les chiens «La protection animale et les chiens» de la Protection Suisse des Animaux PSA, 7 décembre 2018, Olten

Eléments fondamentaux

Respirer signifie faire circuler de l'air ; dès que la circulation de l'air est restreinte, la respiration devient plus difficile. Nous nous trouvons donc au cœur du syndrome brachycéphale. Tous les chiens à museau court ne souffrent pas de cette maladie. En revanche, plus le nez est court, plus la croissance du risque est exponentielle. Voilà pourquoi nous devons nous attaquer ensemble à ce problème !

Campagne et paquet de mesures dans le groupe de travail

Le groupe de travail fondé vers le milieu de l'année dernière réunit des représentants des organisations suivantes :

OSAV	Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires
SVS	Société des Vétérinaires Suisses ;
ASMPA	Association Suisse pour la Médecine des petits Animaux
AVSPA	Association suisse vétérinaire pour la protection des animaux
PSA	Protection Suisse des Animaux PSA
SCS	Société Cynologique Suisse

Voici les mesures qui ont déjà été lancées :

1. Document présentant la position du groupe de travail
2. Conférence de presse du 2. 02. 2018
3. Communication aux publicitaires, magazines, etc.
4. Viser une interdiction de faire de la publicité avec les chiens concernés par la brachycéphalie
5. Promouvoir des tests d'effort
6. Promouvoir les races en bonne santé
7. Renforcer les recherches

Toutes les institutions concernées soutiennent ces mesures et participent activement à leur mise en œuvre.

Rôle de la SCS et de la FCI

Pour sa part, la Société Cynologique Suisse a deux missions dans ce groupe de travail : d'une part, assurer le conseil spécialisé et, d'autre part, soutenir et aider activement ses membres. Les éleveurs affiliés à la SCS adhèrent depuis bien longtemps déjà à des mesures allant plus loin que la loi dans notre pays. Avant qu'un chien soit déclaré apte à l'élevage, il doit faire l'objet d'une évaluation du comportement et, selon la race, doit fournir différentes attestations de santé. Depuis environ deux ans, les races où le syndrome brachycéphale est fréquent doivent effectuer un test d'aptitudes naturelles.

En l'occurrence, il s'agit d'exclure les extrêmes et non pas de performances et ni de résultats.

Bases légales

L'Ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage est la base légale. Les vétérinaires cantonaux sont chargés de son application. Or nous avons constaté

pendant nos recherches qu'il n'y a pratiquement aucun cas où cette loi a été appliquée et où des mesures ont été prises ou encore là où un jugement a été prononcé. En d'autres termes, cette ordonnance est un tigre de papier édenté.

Population

Quand on regarde de plus près la population des chiens en Suisse, un élément saute aux yeux : le marché des chiens est comme tous les autres soumis aux modes et réguler ce marché n'est possible que par des lois et une mise en œuvre pratique.

Nous avons appelé à l'époque cette mode le « syndrome Paris Hilton ». Lorsque pour la première fois Paris Hilton a été photographiée avec un chihuahua, l'heure du boom de cette race canine a sonné. Le film 101 dalmatiens a causé une véritable ruée sur cette race comme à l'époque Lassie pour les Collies. La génération précédente c'était Brigitte Bardot avec ses setters et on ne sait pas encore ce qui va venir.

Dès qu'une race canine est à la mode, des gens qui ne sont pas toujours des cynologues, commencent à les produire parce que ce produit se vend bien. Nous les appelons « multiplicateurs » et non éleveurs.

Quand on examine de plus près la population d'une « race à la mode », on reconnaît vite que cela a un impact considérable sur notre activité :

Sur les 10 000 Bouledogues français vivant en Suisse, 600 ont été élevés selon les règles d'élevage de la SCS, c'est-à-dire 6 % !

Que se passe-t-il si nous continuons de durcir encore davantage les règles d'élevage pour les éleveurs suisses qui se sont déjà engagés et qui passent avec leurs chiens les évaluations de comportement, les examens sanitaires et les examens d'aptitudes ? Il y en aura encore moins qui pratiqueront l'élevage avec sérieux et le pool génétique va se réduire.... Donc, ce n'est pas comme cela que l'on contribue au bien-être animal !

Influence sur les expositions

Les protecteurs des animaux brandissent régulièrement l'argument des expositions. Nous souhaiterions expliquer deux éléments :

1. Quand on compare la répartition des chiens provenant d'élevages contrôlés et « d'élevages sauvages » de Suisse et de l'étranger, on peut se demander si une population de 6 %, qui participe aux expositions peut influencer si massivement l'apparence de la race ? Est-ce que ce n'est pas bien plutôt la présentation d'une personnalité connue, en l'occurrence Christa Rigozzi qui pourra sensibiliser les gens et avoir beaucoup plus d'influence sur les acheteurs de chiots ? Son chien Joker vient également d'un élevage non contrôlé à l'étranger et Dieu merci il est en bonne santé. Le chien de ses parents, acheté au même endroit, est malheureusement gravement malade.
2. Même au sein de la SCS et de la FCI, il y a une séparation des pouvoirs ; un juge, même s'il est uniquement juge dans une exposition canine, incarne l'autorité judiciaire. Quand l'exécutif donne des instructions à l'autorité judiciaire, il n'y a plus de séparation des pouvoirs, et en politique cela s'appelle une république bananière. Au sein de la FCI, ce reproche serait le même. Il ne nous reste plus qu'à former les juges et à les perfectionner. Cela vaut tant pour nos juges suisses que pour les juges dans le monde entier en ce qui concerne la FCI.

Dans le domaine des expositions, tous les acteurs travaillent pour trouver des solutions logiques et supportables pour le bien des chiens.

Milieus impliqués

Comme vous pouvez le comprendre, il y a divers domaines concernés dans ces travaux et dans ce développement :

Acheteurs de chiens, opinion publique, organes de mise en œuvre, vétérinaires, PSA, éleveurs/propriétaires, associations d'éleveurs, etc.

Si maintenant chacun des acteurs accomplit sa petite part dans son cercle d'influence, nous pouvons avoir un véritable impact !

A titre d'exemple, nous mentionnons la campagne de sensibilisation des acheteurs de chiens :

Chez nous, elle s'appelle « achat illégal, mauvais choix » et renvoie à la campagne « Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien ! » de l'OSAV.

Informez sans cesse les milieux intéressés, menez une campagne avec des partenaires et Christa Rigozzi.

Un projet pour une meilleure application de l'ordonnance de l'OSAV sur la protection des animaux dans le cadre de l'élevage conjointement avec les vétérinaires, l'OSAV, la PSA et les représentants des éleveurs de chiens. Une idée mise au point se fonde sur le fait que les catégories de contraintes chez les chiens doivent être enregistrées pour donner aux autorités chargées de l'exécution une possibilité simple de mettre l'ordonnance en œuvre. Ces idées n'en sont toutefois qu'à leurs premiers balbutiements et doivent être discutées et développées dans le détail avec tous les partenaires.

Et peut-être à l'avenir une pétition réclamant une loi comme elle fait en ce moment l'objet de discussions en Grande-Bretagne, à savoir que seuls des chiots provenant d'un élevage contrôlé peuvent être commercialisés ! Ce serait une avancée absolument considérable dans la bonne direction. Mais là aussi le principe suivant s'applique : cela ne fonctionne que si nous nous y attelons tous ensemble. Ce n'est qu'ensemble que nous serons suffisamment forts pour faire avancer les choses.

Brevet national de propriétaire de chien (BNPC), son caractère facultatif est une opportunité

Exposé d'Andreas Rogger, Directeur de la Société Cynologique Suisse (SCS) à l'occasion du Congrès spécialisé sur les chiens «La protection animale et les chiens» de la Protection Suisse des Animaux PSA, 7 décembre 2018, Olten

Historique

Du 1^{er} septembre 2008 au 31 décembre 2016, l'ordonnance sur la protection des animaux imposait aux détenteurs de chiens la fréquentation d'un cours clôturé par une attestation de compétence. Le 19 septembre 2016, le Conseil national a décidé, à une infime majorité, de supprimer cette attestation obligatoire, et ce en dépit du fait que le Conseil fédéral et la commission compétente plaidaient en faveur du maintien de ces cours.

Les représentants des vétérinaires cantonaux, de la société des vétérinaires, de la protection des animaux et des instances de formation cynologique se sont rencontrés en novembre suite à l'invitation de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV). Les éléments suivants ont été retenus :

- La SCS a été considérée comme un bon canal pour que l'OSAV puisse toucher et informer les détenteurs de chiens. La suppression de ce canal pourrait entraîner des problèmes de protection animale.
- Il faudrait poursuivre sur la lancée de l'état d'esprit positif général vis-à-vis des cours.
- L'obligation de formation continue des moniteurs de l'attestation de compétence ainsi que les dispositions concernant le cours SCS dans l'OFPA sont supprimées
- La suppression de l'obligation du cours devrait être perçue comme une opportunité pour les organisations cynologiques, de redéfinir elles-mêmes les conditions générales des cours.
- Après la suppression, il n'y a plus de reconnaissance par l'OSAV.
- Tant la SVS, la PSA que l'OSAV sont disposés à participer à des campagnes d'information.

Création

En sa qualité d'organisation faîtière des organisations de formation cynologique reconnues par l'OSAV, l'Association Cynologie Formation Suisse (ACFS) s'est déclarée disposée à jouer le rôle de chef de file. Après diverses séances et présentations, les demandes tout à fait justifiées émises par la SVS, la PSA, l'OSAV et l'ACFS ont pu être intégrées dans le programme du brevet national de détenteur de chien (BNPC) et les lacunes constatées dans l'attestation de compétence ont pu être comblées.

- Le concept du BNPC repose sur le caractère volontaire, ce n'est donc pas une obligation, mais l'intérêt pour la formation qui prime
- Les cours théoriques et la pratique sont chacun clôturés par un examen
- Des spécialistes externes participent à l'évaluation des examens
- Les organisations de formation doivent être certifiées en gestion de la qualité (par exemple eduqua)
- Les spécialistes BNPC (directeurs des cours) ont l'obligation de suivre des formations continues
- Les anciens moniteurs de la formation pour obtenir l'attestation de compétence peuvent être formés au BNPC si la charge est acceptable.
- Les anciens formateurs de l'attestation de compétence peuvent suivre une formation pour devenir spécialistes BNPC.

Comblent des lacunes dans la prévention

Le BNPC devrait clore une lacune dans la prévention du fait de la suppression de l'attestation de compétence. L'ACFS a édicté des dispositions précises afin d'obtenir un examen uniforme pour le brevet. Les organisations doivent être fidèles à leur philosophie lorsqu'elles dispensent les contenus et objectifs de formation. La formation contient en premier lieu des objectifs de formation permettant d'exercer un comportement du détenteur avec son chien dans les situations quotidiennes qui soient sûres et avec le moins de conflits possible. La responsabilité du détenteur de conduire son chien de manière à afficher un comportement qui est à la hauteur de son bien-être comme des exigences de la société est au premier plan.

Combiner responsabilité et distraction

Le programme introduit en janvier 2018 a rencontré un vif intérêt. Une campagne de publicité qui ne vise aucune race particulière veut inciter le plus grand nombre de détenteurs de chiens à suivre le cours et à passer le brevet. En l'occurrence, il s'agit d'en appeler au sens des responsabilités des détenteurs de chien tout en transmettant l'idée que le travail d'équipe entre le chien et l'homme est à la fois ludique et agréable. Il ne faut pas avoir une approche moralisante des détenteurs de chiens, mais l'objectif doit être de promouvoir des idées d'apprentissage où le plaisir de réussir ensemble est au premier plan. Cela permet dans un même temps de contribuer à la bonne image du détenteur de chien au sein de la société.

Organisation responsable

En mai 2014, plusieurs institutions de formation en cynologie se sont réunies en une Association Cynologie Formation Suisse (ACFS). Il s'agit d'institutions qui forment des moniteurs de cours et des spécialistes du chien ; elles bénéficient d'une certification au moyen d'un contrôle externe de la qualité. Elles s'engagent toutes pour un élevage, une détention, une formation cynologique respectueux de l'espèce et de la protection animale.

- SC Akademie
- Certodog
- Triple S
- Kynologie Schweiz
- NF Footstep
- Verband Schweizer Hundeschulen (VSH)
- SK-9
- Cumcane Familiari
- Fédération Romande de Cynologie (FRC)
- Société Cynologique Suisse (SCS)
- AoA Formation-Education
- Schweizerische Schule für Blindenführhunde Allschwil
- Kantonal Verband Aargauer Kynologen (KVAK)
- Berufsverband Diplomierter Tierpsychologischer Beraterinnen und Berater VIETA
- Fédération Suisse des conducteurs de chiens de police (FSCCP-SPV)
- Centre de compétence du service vétérinaire et des animaux de l'armée DDPS
- Union Canine Suisse (UCS)
- Akademie für Naturheilkunde ATN AG,
- Centro Veterinario Giubiasco
- Association suisse pour la formation en soins animaliers (ASFSA)

Organisations partenaires

L'ACFS est soutenue par des organisations partenaires, notamment par l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV), par la Protection Suisse des Animaux PSA, la Société des Vétérinaires Suisses (SVS) et par l'Association Suisse pour la Médecine des petits Animaux (ASMPA).

L'Association suisse des vétérinaires cantonaux (ASVC) salue les efforts déployés en vue d'améliorer la socio-compatibilité de la population canine.

Les partenaires impliqués recommandent tout particulièrement aux personnes qui n'ont jamais eu de chien de fréquenter un cours sur une base volontaire pour apprendre à conduire leur chien avec doigté.

La Suisse pays d'importation – commerce sans aucun scrupule avec nos meilleurs amis

Exposé de Dr Julika Fitz-Rathgen, méd. vét. MLaw, Service Expérimentation animale, Service de conseil vétérinaire et direction du projet Expositions animales de la Protection Suisse des Animaux PSA, à l'occasion du Congrès spécialisé PSA «La protection animale et les chiens», 7 décembre 2018, Olten

Environ 550 000 chiens vivent en Suisse. A plus ou moins 10 000 chiens près, ce chiffre est resté constant depuis plusieurs années. En revanche, le nombre de chiens importés ne cesse de croître d'année en année. Si en 2008, tout juste 12 000 chiens provenaient de l'étranger, ils sont déjà 23 106 en 2014 et tout juste 24 000 en 2016. En 2017, la base de données AMICUS a même enregistré 26 178 chiens importés.

En d'autres termes, plus de la moitié (53 %) de nos chiens nouvellement enregistrés en 2017 (49 529 en tout) provenait d'un autre pays que la Suisse ; la majorité venait de pays de l'Europe orientale (juste 6400), suivis par l'Allemagne (5226), la France (4049), l'Italie (3901), l'Espagne (2472) et le Portugal (1701).¹

Par conséquent, 500 chiens en moyenne sont importés en Suisse et franchissent les frontières nationales. Seule une partie d'entre eux provient d'élevages étrangers sérieux. La majorité des chiens vient de productions de chiots souvent illégales et non contrôlées. Au cours de ces dernières années, il y a de plus en plus d'importations (elles aussi illégales) de refuges et de centres d'accueil à l'étranger, notamment d'Espagne, d'Italie, de Hongrie et de Roumanie.

La fourchette de l'illégalité est large. Elle comprend en particulier des dispositions d'importation non respectées (de manière intentionnelle ou par négligence) qui varient en fonction du pays de provenance et qui, selon le poste au passage de la frontière et le canton chargé de l'exécution, sont contrôlées et poursuivies plus ou moins sérieusement et rigoureusement. Les infractions vont des documents d'importation/de voyage ou d'identité manquants ou mal remplis, jusqu'aux indications erronées sur l'âge et l'état de santé, en passant par l'absence de formalités de douane et de vaccins, voire jusqu'au trafic de chiens basé sur une structure mafieuse qui de toute façon ne respecte pas les dispositions légales ou les contourne et les ignore sciemment, et ce aux dépens des animaux. De nombreux chiens sont également malades ; parfois si gravement, que malgré les soins vétérinaires, ils meurent rapidement après avoir été livrés.²

Ce ne sont pas seulement les chiens de race qui ont été et sont importés, en tout premier lieu les Bouledogues français (1173/2017) et les Chihuahuas (1113/2017), mais aussi des chiens croisés sont de plus en plus appréciés. Ils formaient en 2017 la plus forte part d'importation³ avec plus de 7800 chiens.

Ce n'est pas étonnant à notre avis, car il est apparemment très tendance d'adopter *un chien croisé par hasard* de la protection animale à l'étranger ; les placements et les adoptions connaissent un véritable boom.

La demande étant pilotée par l'offre, les organisations de protection animale, d'aide aux animaux, de sauvetage ou encore de placements d'animaux surgissent du sol comme des

¹ Source : AMICUS, Identitas AG, sur demande, 2018.

² Pour en savoir davantage, consulter le rapport PSA : Auf den Hund gekommen: Illegaler Hundehandel und –import fördern Tierleid und Kriminalität (uniquement disponible en allemand) (http://www.tierschutz.com/hunde/docs/pdf/report_hundehandel.pdf) et *Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien !* <http://www.hundekauf.ch>.

³ Source : AMICUS, Identitas AG, sur demande, 2018.

champignons partout en Europe et même en Suisse ces organisations sont présentes. Il est pratiquement impossible de garder une vue d'ensemble de ces organisations et de pouvoir juger lesquelles sont crédibles, lesquelles sont véritablement axées sur la protection animale durable sur place et empêchent à long terme également la souffrance, lesquelles enfin se consacrent pleinement au bien-être animal. Une présentation professionnelle sur internet n'est pas automatiquement synonyme de professionnalisme dans la protection animale. On ne voit souvent pas ce qui se passe réellement derrière les coulisses sur place avec les animaux et la protection animale.

Autrefois, il y a eu de nombreuses déclarations selon lesquelles ce type d'organisations pratiqueraient un commerce de chien lucratif et selon lesquelles la protection des animaux ne serait pas leur première préoccupation contrairement à ce qui est annoncé sur leur site.

Est-ce que la protection animale est ici un prétexte pour réaliser des affaires juteuses ? A quoi faut-il faire attention lors de l'achat de chiens importés pour ne pas être victime de manœuvres criminelles ou contribuer involontairement à favoriser la souffrance animale à l'étranger ? Que faudrait-il faire pour résoudre la problématique des chiens errants et des chiens vivant dans la rue dans différents pays de l'UE ? Une étude détaillée de la PSA s'est penchée sur la question. Le rapport présente, notamment grâce à une vaste enquête, la situation en Suisse et à l'étranger ainsi que grâce à des recherches consécutives sur la situation actuelle et donne des informations sur le contexte, les liens et les conséquences pour les animaux et leurs détenteurs.

La PSA a essayé ainsi de jeter la lumière et de trouver une voie pour démarquer le précieux travail de protection animale réalisé sur place, du business lucratif entraînant beaucoup de souffrance animale.¹

Toute personne qui souhaite aujourd'hui acquérir un chien, s'informerait en général « en ligne » sur les différentes possibilités de se procurer un chien. Sur internet, on trouve tout : annonces d'éleveurs et de mises-bas, des chiots d'élevages amateurs, des plates-formes internet avec chaque jour plusieurs centaines de propositions d'achat et d'adoption pour des chiots et des chiens de refuges dans le monde entier. Quand on ne veut pas à tout prix un chien de race, on aura de la peine à résister aux histoires bouleversantes et à ne pas adopter un des nombreux chiens venant des pays problématiques dans la protection animale, comme la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, l'Espagne et l'Italie. De plus, on croit qu'en adoptant un chien d'un refuge étranger, on fait une bonne action et on contribue activement à la protection animale, ce qui d'après notre recherche s'est révélé trompeur dans de nombreux cas.

Indépendamment de leur origine, l'élevage, les conditions de détention et de transport de ces chiens sont souvent assortis de souffrance, de peur et de problèmes de santé. Il y a souvent derrière la production non contrôlée de chiots, des affaires et de l'avidité de profit jusqu'à la criminalité. Du point de vue de la protection animale, il est de surcroît absolument incompréhensible qu'au 21^e siècle il y ait encore en Europe des centres d'élimination de chiens indésirables. Sur les plans moral et social, les scènes cruelles sont intenable, dans les rues et dans les refuges, lorsque les autorités et leurs mandataires essaient de manière brutale et extrêmement cruelle de réduire ou d'éliminer les populations de chiens errants et de chiens de rue dans les centres urbains et dans les hotspots. Il est intolérable pour de nombreuses personnes de devoir assister impuissantes à ce spectacle.

En même temps, le comportement barbare et sans cœur avec les chiens non désirés favorise l'émergence d'associations de protection des animaux, d'organisations d'aide aux animaux ou de sauvetage ainsi que les centres d'accueil et de soin dont le nombre prolifère sans contrôle en Suisse et à l'étranger. Leurs activités auto-déclarées (de protection animale) ne sont souvent

¹ Pour en savoir davantage, consulter le rapport PSA : Hundimportland Schweiz: www.tierschutz.com/hunde/import , www.protection-animaux.com/chiens/importation , www.protezione-animali.com/cani/importazione .

toutefois pas toujours compréhensibles et il y aurait parmi elles probablement des brebis galeuses nettement orientées vers le profit.

Les problèmes de protection animale dans les pays européens sont extrêmement variables. Malgré les efforts déployés sur le plan politique pour créer une Europe harmonisée, ces problèmes dépendent de facteurs qui ne peuvent être abordés que dans chaque pays et région. Cela comprend en particulier dans le domaine de la protection des animaux, outre les réglementations légales (existantes ou non), la situation économique sur place et la disponibilité des ressources qui va de pair ; cela inclut aussi les mentalités spécifiques de la population en ce qui concerne le comportement avec les animaux et la volonté de reconnaître et d'améliorer le bien-être et la protection des animaux.

Force est de constater qu'en dépit de recherches fouillées et d'une vaste enquête menée auprès des sections, des autorités ainsi qu'auprès de diverses organisations de protection des animaux en Suisse et à l'étranger, il est impossible de fournir un mode d'emploi applicable dans tous les cas d'offres de chiens (sur internet) ou d'adoption de chiens provenant de refuges étrangers.

Mais, ce qui vaut ici comme ailleurs, est le credo *Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien*¹ : quinconque veut acquérir et prendre un chien doit d'abord se faire une idée de la provenance du chien, de sa vie précédente, même s'il faut parcourir plusieurs centaines de kilomètres. C'est la seule manière de jeter un œil derrière les coulisses des activités de protection animale sur place et de différencier les organisations en fonction de leur sérieux.

En effet, protéger efficacement les animaux signifie parfois justement ne pas prendre d'animal.

¹ Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien, brochure d'information de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV et de la Protection Suisse des Animaux PSA sur l'achat d'un chien, <http://www.hundekauf.ch>.



Commerce des chiens – dispositions légales

Exposé du Dr Liv Sigg, méd. vét., collaboratrice scientifique, Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV, Berne, à l'occasion du Congrès spécialisé PSA «La protection animale et les chiens», 7 décembre 2018, Olten

Les dispositions légales régissant le commerce des animaux sont nombreuses et diverses; elles ne concernent pas seulement la protection des animaux, mais aussi leur santé ainsi que des questions relevant du droit civil. Les dispositions vétérinaires ont pour but de protéger les animaux contre des contraintes injustifiées et des maladies graves. Environ la moitié des chiens nouvellement enregistrés chaque année proviennent de l'étranger; une grande partie est commercialisée sur internet ou par des annonces dans les journaux. Des dispositions additionnelles ont été édictées dans l'ordonnance sur la protection des animaux pour favoriser les éleveurs sérieux.

Désormais, des informations complètes sur le vendeur et sur le chien sont exigées

Les annonces proposant des chiens à la vente ne contiennent que rarement les coordonnées du vendeur, mais seulement un numéro de téléphone portable ou une adresse courriel impersonnelle. Cela vaut tout particulièrement pour les annonces sur internet qui sont très répandues dans le commerce de chiens. Il est en effet très facile pour le vendeur de publier des indications et photos fausses et trompeuses tout en restant anonyme. Ces conditions rendent la mise en œuvre des dispositions de protection des animaux et contre les zoonoses encore plus difficile tout en posant un problème aux personnes intéressées par l'achat d'un chien. Voilà pourquoi les personnes qui proposent officiellement des chiens à la vente en Suisse doivent depuis le 1^{er} mars 2018 mentionner par écrit leurs coordonnées complètes (prénom, nom de famille, adresse), le pays de provenance du chien ainsi que le pays où se trouve son élevage (cf. art. 76a OPAN).

Importer des chiens en respectant les dispositions légales – de la puce électronique à la taxe sur la valeur ajoutée

Afin de pouvoir être importés en Suisse dans le respect des dispositions légales, les chiens doivent être identifiés au moyen d'une puce électronique, doivent être accompagnés d'un passeport AC dûment rempli et être vaccinés contre la rage. Au moment de leur entrée en Suisse, il faut déclarer les chiens à la douane, présenter les documents nécessaires et régler la taxe sur la valeur ajoutée.

Vous trouverez des informations détaillées sur les dispositions précitées sur le site de l'OSAV : www.blv.admin.ch > Animaux > Voyager avec des animaux de compagnie > chiens, chats et furets (<https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/tiere/reisen-mit-heimtieren/online-hilfe-hunde-katzen-frettchen.html#par>)

Pour des raisons de protection des animaux, l'importation et le transit de chiots âgés de moins de 56 jours sont interdits, à moins que les chiots voyagent accompagnés de leur mère (ou d'une mère nourricière). Les chiens importés définitivement en Suisse doivent être enregistrés dans les 10 jours par un vétérinaire dans la banque de données nationale sur les chiens *AMICUS*.

Etre bien informé donne une sécurité juridique

Les personnes et les organisations qui commercialisent des chiens en Suisse doivent être titulaires d'une autorisation du service vétérinaire cantonal compétent (le domicile ou le siège commercial sont déterminants). Cette condition est indépendante du fait que les chiens soient directement fournis à leur nouveau propriétaire ou soient d'abord hébergés dans un lieu d'accueil. Elle s'applique également si le chien est fourni gratuitement ou si le montant perçu ne

couvre que les frais. Il est dans l'intérêt de toute personne qui procure des chiens à des tiers de se renseigner sur les dispositions en vigueur auprès du service vétérinaire de son canton de domicile. Cela permet d'être sûr de ne pas faire d'erreur lors de l'importation des chiens.

En outre, il faut avoir à l'esprit que des dispositions légales régissent l'importation dans le pays de provenance et pendant le transport vers la Suisse. Les autorités vétérinaires compétentes à l'étranger doivent être contactées pour connaître précisément la teneur de ces dispositions.

« Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien ! »

Lancée conjointement en 2016 par l'OSAV et la PSA, la campagne « Ouvrez l'œil avant d'acheter un chien ! » contient de nombreuses indications sur les éléments à prendre en compte lors de l'achat d'un chien à l'adresse www.hundekauf.ch.

Importations légales et illégales, expériences d'un canton frontalier

Exposé de Dr Gabriela Calzavara-Guldener, méd. vét., vétérinaire officiel Protection des animaux, Expert cynophile en chiens au comportement suspect, Service de la protection des consommateurs et des affaires vétérinaires, Saint-Gall, à l'occasion du Congrès spécialisé PSA «La protection animale et les chiens», 7 décembre 2018, Olten

Des chiens sont introduits régulièrement dans notre canton suisse qui fait frontière avec l'UE (Autriche et Allemagne), que ce soit légalement ou illégalement, à travers nos postes de douane et les frontières vertes. Depuis l'été 2007, il n'y a plus de contrôle effectué par le service vétérinaire aux frontières, raison pour laquelle le Service vétérinaire cantonal de St-Gall est compétent dès que ces animaux ont passé la frontière. Environ 29 000 chiens vivent dans le canton.

Du fait de sa situation géographique, le canton de Saint-Gall est très fortement touché par le commerce ou les importations légales et illégales de chiens, provenant principalement de l'UE. Au cours des dernières années, nous avons assisté à une augmentation des importations, en particulier des chiens de petites races (Bolonka Zwetna, Bouledogue français, Spitz nain /Loulou de Poméranie, Chihuahua et Carlins). De nombreux chiens de race proviennent d'élevages étrangers (souvent de « producteurs »), d'autres de refuges (notamment d'Autriche, d'Allemagne et d'Italie), de la rue ou de centres d'élimination (de nombreux chiens listés de Hongrie).

L'Office de la protection des consommateurs et des affaires vétérinaires, Saint-Gall, a une pratique très restrictive en matière d'autorisation de commerce. Ce sont actuellement une demi-douzaine d'organisations de protection animale et quelques autres qui introduisent régulièrement en Suisse des chiens provenant de l'UE (principalement d'Espagne, de Hongrie, de Bulgarie). Elles ont toutes un refuge dans le canton de Saint-Gall et du personnel formé conformément à la législation sur la protection animale. Jusqu'à présent, nous avons eu une bonne collaboration avec la majorité de ces institutions à une exception près.

A notre avis, le commerce fonctionne bien surtout là où à l'étranger il y a de refuges bien gérés et bien soutenus. Ils offrent plutôt une garantie aux futurs propriétaires suisses de recevoir des chiens le mieux sociabilisés possible et dont la santé a été contrôlée. Les dispositions sévères pour importer en Suisse y sont appliquées.

Le Service vétérinaire de Saint-Gall connaît par expérience les cas les plus divers. Ce sont avant tout les cabinets vétérinaires, les autorités douanières, les déclarations de blessures dues à des morsures de chiens ou encore la vérification de plaintes relatives à la protection animale qui le mettent au courant. Nous sommes principalement confrontés à des importations illégales provenant de l'UE (chiots trop jeunes, sans vaccin correct contre la rage ou sans attestation de provenance, des passeports pour animaux qui sont faux ou insuffisants, absence de puce ou encore aux oreilles ou à la queue coupée) ou des particuliers ou des organisations étrangères de protection animale qui répartissent les chiens dans de soi-disant centres d'accueil. Il y a

également des chiots de race qui sont introduits par des immigrants d'Europe de l'Est qui vivent en Suisse. Dans certains cas, qui nous sont connus, ils ont apporté plusieurs chiens (et chats) en Suisse pour les répartir entre leurs proches et des connaissances.

Au cours des deux dernières années, nous avons constaté une recrudescence des importations de chiens aux oreilles coupées, mais surtout à la queue coupée. Ce sont en majorité des chiens de race où le précédent standard était les oreilles et/ou la queue coupée qui sont importés illégalement, des chiens de chasse (DE, HU) ou encore des chiens qui entrent légalement dans notre canton avec leur propriétaire (depuis plus de 6 mois propriété du détenteur).

Les chiens provenant de pays avec risque de rage, découverts souvent seulement quelques jours voire quelques semaines après leur importation, posent un sérieux problème. Ces cas sont traités en priorité et sont soumis à une évaluation du risque pour déterminer des mesures ultérieures. Le plus grand nombre provient de Serbie (bons élevages de race reconnus au niveau international) et de Turquie ; quelques cas isolés viennent de Tunisie et du Maroc. Des réfugiés de Téhéran (Iran) étaient arrivés avec leurs deux chiens, ce qui nous a causé un énorme travail, mais que nous avons accompli volontiers pour des raisons humanitaires et de protection animale. Toutes ces histoires étant très émotionnelles, le canton de Saint-Gall selon l'évaluation du cas (âge de l'animal, vacciné oui/non, traçabilité, etc.) en ce qui concerne les animaux provenant de pays à risque de rage, fixe des mesures individuelles qui vont de l'expulsion à l'euthanasie en passant par la quarantaine dans un centre ou à domicile.

Finalement, force est de constater qu'en dépit des informations circulant sur les plates-formes sociales et internet, ou peut-être justement à cause de cela, les importations illégales et le commerce de chiens (et de chats) provenant de l'étranger a augmenté dans toute la Suisse ainsi que dans notre région. La bonne collaboration avec les douanes, les vétérinaires de cabinet et de nombreuses organisations de protection animale, permet d'identifier et de traiter de plus en plus des cas illégaux, mais un grand nombre d'entre eux reste caché et sans sanction. Le commerce bat son plein et s'est établi à l'étranger comme un commerce lucratif !